

PARCOURS	SEMESTRE	CODE APOGEE UE	Libellé UE	ECTS 2024/2025	SESSION 1				SESSION 2				COEFFICIENTS	ECTS
					TYPE CT/CP/CC/CCI	COEFF EN %	NATURE EXAM ETA/EED/ORA/PROE/PRA	DUREE	TYPE CT/CP/CC/CCI	COEFF EN %	NATURE EXAM ETA/EED/ORA/P ROE/PRA	DUREE		
SEMESTRE 1													15	30
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS01P1 (CP) LEPS01P2	UE 1 SHS et santé publique SP	8	CP CT	30% 70%	ETA ETA	30 min 45 min	CT	100%	ETA	30 min	4	8
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS02P1 (CP) LEPS02P2	UE 2 Biochimie et biologie moléculaire	7	CP CT	30% 70%	ETA ETA	30 min 90 min	CT	100%	ETA	45 min	4	7
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS03P1 (CP) LEPS03P2	UE 3 Biostatistiques	3	CP CT	30% 70%	ETA ETA	30 min 45 min	CT	100%	ETA	30 min	1,5	3
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS04P1 (CP) LEPS04P2	UE 4 Médicaments et autres produits de santé	3	CP CT	30% 70%	ETA ETA	30 min 45 min	CT	100%	ETA	30 min	1,5	3
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS05P1 (CP) LEPS05P2	UE 5 Cellules et tissus	7	CP CT	30% 70%	ETA ETA	30 min 90 min	CT	100%	ETA	45 min	4	7
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS11E	UE Anglais	1	CCI	100%	ETA		CCI	100%	ETA	60 min	/	1
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 1	LEPS12E	UE Projet d'étude	1	CCI	100%	mise en situation		CCI	100%	Mise en situation		/	1
SEMESTRE 2													15	30
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 2	LEPS09E	Mineure disciplinaire 12 Catho/ Lyon 3/ Lyon 2/ Lyon 1	10	selon la mineure	selon la mineure	selon la mineure	selon la mineure	selon la mineure	selon la mineure	selon la mineure	selon la mineure	5	10
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 2	LEPS06P1 (CI) LEPS06P2	UE 6 Biophysique	4	CT	100%	ETA	60 min	CT	100%	ETA	30 min	2	4
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 2	LEPS07P2 (CT)	UE 7 Anatomie	4	CT	100%	ETA	45 min	CT	100%	ETA	30 min	2	4
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 2	LEPS08P1 (CI) LEPS08P2	UE 8 Physiologie	4	CT	100%	ETA	45 min	CT	100%	ETA	30 min	2	4
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 2	LEPS10E	UE spé métiers MMOK	8	CT	100%	ETA	90 min	CT	100%	ETA	45 min	4	8
Parcours Accès Spécifique Santé	SEM 2	LEPS21E	UE spé métiers Pharma	8	CT	100%	ETA	60 min	CT	100%	ETA	30 min		

ANNEE	30	60
-------	----	----

CI = contrôle intermédiaire ; ET = examen terminal ; QI = question isolée ; DP = dossier progressif

Précisions :

- L'examen terminal (ET) de l'UE 1 comporte 2 épreuves : un écrit en SHS (2/3 de la note de l'ET UE1) et des QI et/ ou DP en santé publique (1/3 de la note de l'ET UE1).
 - Pour chaque UE (hors UE spé métiers et hors mineure disciplinaire), le contrôle intermédiaire (CI) compte pour 30% de la note finale.
 - Pour chaque UE (hors UE spé métiers et hors mineure disciplinaire), l'examen terminal (ET) compte pour 70% de la note finale.
 - Si un étudiant est absent sur justificatif le jour d'une épreuve de CI, c'est la note de l'examen terminal du semestre qui sera prise en compte (100% au lieu de 70%).
 - Si un étudiant est absent le jour d'une épreuve d'ET de première session, il sera attendu en deuxième session.
- Afin de garantir l'égalité des candidats face aux différentes épreuves de mineures disciplinaires, le jury de PASS est compétent pour procéder à une harmonisation des notes
- Les UE spé métiers Médecine/Maieutique/Odontologie/Kinésithérapie (MMOK) et Pharmacie sont indépendantes les unes des autres. L'étudiant s'inscrit au minimum à 1 UE spé métier et au maximum à 2 UE spé métiers. En cas de validation de plusieurs UE spé métiers, la meilleure note obtenue aux UE spé métiers sera retenue pour la validation de l'année PASS.

Les modalités d'épreuves (1^{ère} et 2^{ème} session) de l'UE mineure disciplinaire sont fixées dans les MCCC des licences concernées.

► **Validation des semestres :**

□ **Règles générales de validation du semestre 1 :**

• **Validation directe du semestre 1 :**

- L'obtention d'une moyenne générale du semestre 1 $\geq 10/20$, avec compensation entre les notes des UE1 à 5.
- La validation de l'UE anglais par la réalisation d'exercices en ligne du MOOC et l'obtention du dernier badge avant la fin du semestre 1. L'obtention de l'ECTS et la validation de l'UE attestent de l'acquisition des connaissances et des compétences.
- La validation de l'UE projet d'étude par le rendu d'un questionnaire en ligne avant la fin du semestre 1. L'obtention de l'ECTS et la validation de l'UE attestent de l'acquisition des connaissances et des compétences.

• **En cas de non-validation directe**, se reporter à la règle de compensation des semestres.

□ **Règle générale de validation du semestre 2 :**

• **Validation directe du semestre 2 :**

- L'obtention d'une moyenne générale du semestre 2 $\geq 10/20$, avec compensation entre les notes des UE6 à 8, de la mineure disciplinaire et de l'UE spé métiers

• **En cas de non-validation directe**, se reporter à la règle de compensation des semestres.

► **Règle de compensation des semestres :**

- Compensation possible en session 1 et/ou en session 2 des moyennes générales des semestres 1 et 2.

► **Validation du PASS en première session :**

□ **Les conditions de validation du PASS sont :**

- L'obtention d'une moyenne générale de l'année $\geq 10/20$
- La validation de l'UE anglais
- La validation de l'UE projet d'étude

La validation du semestre 1, du semestre 2 et du PASS en première session est attestée par le jury PASS.

► **Validation du PASS en deuxième session :**

Lorsqu'un étudiant ne valide pas le PASS en 1^{ère} session en raison d'une moyenne générale de l'année $< 10/20$, il est attendu aux épreuves écrites de 2^{ème} session pour la ou les UE non validées du ou des semestres non validés. Pour la ou les UE non validées du ou des semestre(e) non validés en session 1, sont prises en compte pour le calcul de la moyenne de l'année PASS :

cas général de l'étudiant présent en session 2 : les notes de session 2 sont prises en compte
cas d'absence de l'étudiant en session 2 : les notes de session 1 sont maintenues

Lorsqu'un étudiant ne valide pas le PASS en 1^{ère} session en raison d'une non-validation de l'UE anglais ou de l'UE projet d'étude, il est attendu obligatoirement aux épreuves de 2^{ème} session pour l'UE concernée.

Concernant les UE spé métiers : si un étudiant a validé plus d'une UE spé métier, la meilleure note d'entre elles est conservée pour la moyenne de l'année PASS.

La validation d'une des UE spé Métiers entraîne la validation de l'UE et l'acquisition des ECTS correspondants.

L'étudiant ne sera pas attendu aux épreuves de 2^{ème} session des autres UE spé métier auxquelles il est inscrit mais conserve la possibilité de se présenter aux épreuves s'il le souhaite.

Les conditions de validation du PASS sont :

- L'obtention d'une moyenne générale de l'année $\geq 10/20$,
- La validation de l'UE anglais
- La validation de l'UE projet d'étude

La validation du semestre 1, du semestre 2 et du PASS en deuxième session est attestée par le jury PASS.

NB : Ces modalités ne concernent que la validation de l'année PASS et non l'accès en deuxième année de santé qui fait l'objet d'un règlement à part.

ences.